



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIETE -
CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE OU PROROGATION DE LA
DUREE DE LA SOCIETE

Formulaire à joindre dans les 2 cas : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire :

Retrouvez les documents à télécharger sur
notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités
des Entreprises

I. MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE

- 2 exemplaires originaux du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la modification, signés par tous les associés
 - 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant ou le représentant légal
- ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **79,39 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

Observation : *en cas de modification exceptionnelle de la date de clôture du 1^{er} exercice social, la pratique n'est souvent qu'un dépôt d'actes, toutefois il est souhaitable de procéder à une mention modificative pour l'information des tiers (droits à verser : 14,35 € à l'ordre du Tribunal d'Instance)*

II. PROROGATION DE LA DUREE DE LA SOCIETE

- 2 exemplaires originaux du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la modification, signés par tous les associés, enregistrés aux impôts (attention, les PV doivent être enregistrés avant la date d'expiration de la durée de la Société)
 - 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par le gérant ou le représentant légal
 - publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de la publication avec cachet du journal et date de parution
- ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **79,39 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :